

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille-vingt, le dix du mois de juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire.

Présents : VIC Jérôme, FABRE Stéphan, KREMER Daniel, RIEU Laury, PUTSCHER Nadège, LIMOUSIS Alain, YZERD Camille, VIC Nathalie, FERNANDEZ José, BROUET Sandrine.

Absent ayant donné procuration : M. FLEURET Gérard à M. VIC Jérôme

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

Secrétaire de séance : Mme Camille YZERD

Nombre de membres en exercice : 11

Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales.

Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Monsieur Jérôme VIC, Maire rappelle au Conseil Municipal :

- le décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- l'arrêté préfectoral n° 30-2020-07-01-001 du 1^{er} juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 10 juillet 2020, en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

Pour la commune de MARTIGNARGUES, le nombre de délégué est fixé à UN et à TROIS le nombre de suppléants.

M. Jérôme VIC a déposé sa candidature de délégué titulaire ; M. Daniel KREMER, M. Stéphan FABRE, Mme Camille YZERD, leur candidature de suppléants.

Election du titulaire :

Le résultat du vote donne ce qui suit :

Votants : 11
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 11
Majorité absolue : 6

M. Jérôme VIC ayant obtenu 11 voix a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des 3 suppléants :

Le résultat du vote donne ce qui suit :

Votants : 11
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 11
Majorité absolue : 6

M. Daniel KREMER, M. Stéphan FABRE, Mme Camille YZERD, ayant obtenu 11 voix ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Le procès verbal de l'élection est clos à 18 h 45.

LE MAIRE
Jérôme VIC

